

Convention de partenariat relative à la manifestation « La Lorraine est formidable » à Metz les samedi 15 et dimanche 16 juin 2013.

Entre les soussignés :

La S.A.S. Les Principales, créatrice et organisatrice de l'évènement « La Lorraine est formidable » représentée par Monsieur Jérôme PROD'HOMME en qualité de Président.

Et :

La Ville de Metz représentée par son Maire en exercice, Monsieur Dominique GROS, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 30 mai 2013 ;

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La manifestation « La Lorraine est formidable met en avant le territoire Lorrain par la présentation des produits du terroir, des métiers, des activités de loisirs de la Région Lorraine :

- La Lorraine du Patrimoine avec les plus beaux châteaux, les monuments les plus étonnants, les villes les plus réputées, les jardins les plus délicieux ;
- La Lorraine gourmande avec Les artisans les plus doués, les spécialités les plus renommées et les produits les plus alléchants ;
- La Lorraine des loisirs avec les offices du tourisme les plus chaleureux pour les idées de ballades les plus originales, les grandes salles de spectacles et de concerts.

Patrimoine, Gourmandise et Loisirs, « La Lorraine est formidable », ce sont 3 domaines et plus de 100 exposants réunis pendant deux jours à Metz, place de la République.

Aux termes de la présente convention de partenariat, la commune de Metz décide de s'engager en conséquence auprès de ladite S.A.S les Principales en lui apportant une aide technique et logistique pour la bonne tenue de la manifestation.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour but de définir les modalités du partenariat en termes de mise à disposition du domaine public, du prêt de matériel et de mise en fonctionnement, et de la communication autour de la manifestation.

Article 2 : Obligations de la Ville de Metz

- Mise à disposition du domaine public, à savoir la Place de la République dans son intégralité le 14 juin 2013 pour installation, les 15 et 16 juin pour la manifestation et le 17 juin pour démontage ;
- Prêt et mise en place de 250 tables / 300 chaises / / 17 tentes pagodes de 5*5m / 250 barrières / 150 grilles d'exposition / 1 podium / 20 praticables / 12 potelets et cordes/lests ;
- Mise en place d'une alimentation électrique sur tous les stands
- Mise en place d'un branchement eaux (aux 2 extrémités de la place de la République) ;
- Prise en charge de la consommation électrique et d'eau (les consommables) ;
- Prise en charge de l'installation de poubelles et l'évacuation des déchets générés par la manifestation ;
- Mise en place d'un petit-déjeuner (cafés, petites pâtisseries) pour 200 personnes pour l'inauguration officielle le samedi 15 juin dans la matinée ;
- Fabrication d'affiches annonçant la manifestation et à destination des supports mobiles de la Ville de Metz (visuel fourni par la S.A.S PRINCIALES) ;
- Mise en place d'une campagne d'affichage dans le centre-ville de Metz sur les supports mobiles de la Ville de Metz ;
- Mise en place de deux grands panneaux de chantier type affichage sur la Place de la république aux couleurs de la manifestation les jours précédant la manifestation.

Ces services, s'ils étaient commercialisés, vaudraient 23 900 € TTC

Article 3: Obligations de la S.A.S LES PRINCIALES

- Le partenariat principal de la manifestation aux côtés de la Région Lorraine. Ce partenariat se traduit par la mise en valeur de la Ville de Metz par le biais de son logo sur tous les supports de communication (flyers, affiches, réseaux sociaux...);
- Association systématique de la Ville de Metz au titre de « ville accueillante 2013 » sur toutes les communications presse et auprès des exposants (courriers d'invitations...);
- Mise à disposition de 4 couverts de 5 mètres par 5 mètres. Chaque emplacement sera équipé d'une table, de deux chaises et d'une grille de type caddie ;
- Mise en place d'un cahier spécial « METZ » dans le magazine « La Lorraine est formidable ! Edition 2013 », édité à 50 000 exemplaires et distribué pendant la manifestation les 15 et 16 juin 2013 à Metz et ensuite dans tous les lieux de patrimoine et de tourisme qui auront été accueillis (40 points de distribution en Lorraine) ;
- Organisation d'une inauguration officielle de la manifestation ;

- Mise en place d'une conférence de presse de lancement de la manifestation dans le mois précédent la manifestation ;
- Citation de Metz dans chaque point média fait par les organisateurs (directs TV ou radio) ;
- Relais des informations éditées par la Ville de Metz sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter...) dès qu'il y a rapport avec les thématiques : tourisme, patrimoine, loisirs, et plus largement les informations qui font briller la Ville de Metz.

Ces prestations, si elles étaient commercialisées, vaudraient 26 000 € TTC

Article 4 : Durée

La présente convention est valable pour l'édition 2013 de « La Lorraine est formidable » à compter de sa signature par les 2 parties et jusqu'au 17 juin 2013.

Article 5 : LITIGE

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention de partenariat, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voies de conciliation.

Si dans un délai d'un mois à compter de la réception par l'une ou l'autre des parties des motifs de la contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal Territorialement compétent de l'objet de leur litige.

Fait à Metz le

Pour la Ville de Metz

Pour la SAS Les Principales

Le Maire
Dominique GROS

Le Président
Jérôme PROD'HOMME